



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2020-161

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2020-09-28-002 - Extrait de l'arrêté n°2342/2020 du 28 septembre 2020 prorogeant l'imposition de port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur différents lieux dans l'espace public (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2020-09-28-002

Extrait de l'arrêté n°2342/2020 du 28 septembre 2020
prorogeant l'imposition de port du masque pour les
personnes de onze ans et plus, sur différents lieux dans
l'espace public

Extrait de l'arrêté n°2342/2020 du 28 septembre 2020 prorogeant l'imposition de port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur différents lieux dans l'espace public

Article 1er : Les arrêtés préfectoraux suivants sont prorogés jusqu'au 30 octobre 2020 inclus :

- n°1969/2020 du 14 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Saint-Germain-des-Fossés à l'occasion du marché hebdomadaire ;
- n°1975/2020 du 17 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Nérès-les-Bains à l'occasion des marchés hebdomadaires ;
- n°1983/2020 du 18 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Bourbon l'Archambault à l'occasion des marchés hebdomadaires ;
- n°1989/2020 du 19 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Domérat à l'occasion des rassemblements et manifestations dans l'espace public ;
- n°2011/2020 du 24 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Coulevre à l'occasion du marché hebdomadaire ;
- n°2045/2020 du 25 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Vichy sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2052/2020 du 26 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune d'Avermes sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2053/2020 du 26 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Cusset sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2054/2020 du 26 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune d'Ainay-le-Château sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2055/2020 du 26 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Bellerive-sur-Allier sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2084/2020 du 27 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Moulins à l'occasion des marchés hebdomadaires ;
- n°2098/2020 du 27 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune du Mayet-de-Montagne à l'occasion des marchés hebdomadaires et des foires ;
- n°2124/2020 du 1^{er} septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Creuzier-le-Vieux à proximité des établissements scolaires ;
- n°2142/2020 du 2 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Trévol sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2143/2020 du 2 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Marcillat-en-Combraille sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2144/2020 du 2 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule à l'occasion du marché hebdomadaire ;
- n°2146/2020 du 2 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Lurcy-Lévis sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2162/2020 du 3 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Gannat sur différents lieux dans l'espace public ;
- n°2189/2020 du 8 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Varennes-sur-Allier à l'occasion des marchés hebdomadaires ;
- n°2258/2020 du 17 septembre 2020 imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, sur la commune de Montluçon sur différents lieux dans l'espace public.

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Allier, le colonel commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Allier, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché aux abords des lieux concernés et dont copie sera transmise au directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et aux procureurs de la République territorialement compétents.

Moulins, le 28 septembre 2020

La préfète,

SIGNE

Marie-Françoise LECAILLON